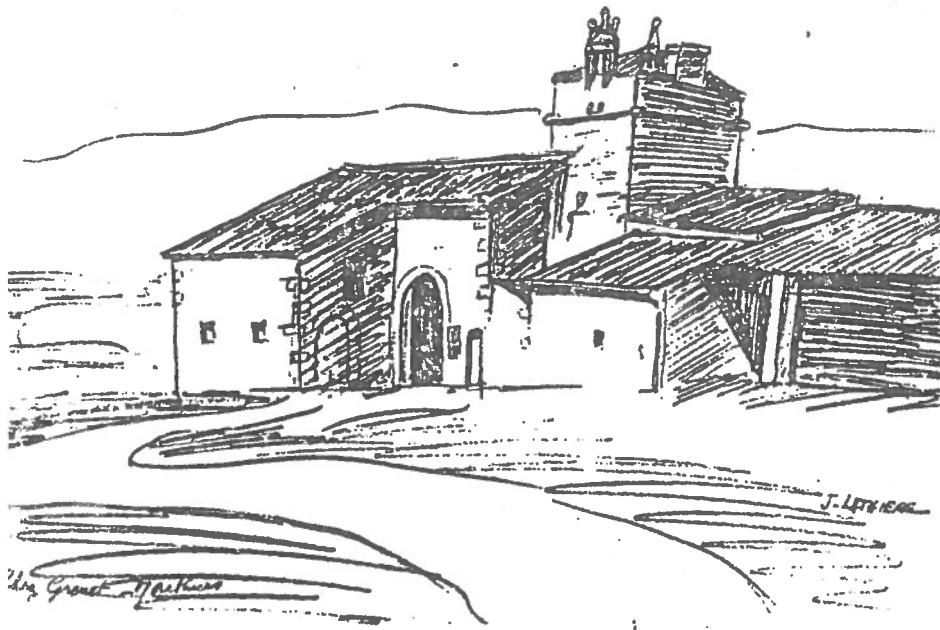


OCTOBRE 84



VIVRE A

# MOUTHIERS-SUR-BOËME

## LE MOT DU MAIRE

La grande salle de la future "Maison pour Tous" est en cours d'aménagement. Les Associations disposeront bientôt de locaux agréables et adaptés. Vous le savez, nous attachons, au Conseil Municipal, beaucoup de prix à la vie associative, forme moderne de convivialité et facteur essentiel du progrès. Notre effort dans ce domaine, s'il n'est pas spectaculaire, a le mérite d'être volontaire et durable, adapté aux possibilités de la Commune. Cette commune dont l'expansion se poursuit à tel point qu'un recensement de population complémentaire est devenu nécessaire. Ce recensement sera effectué du 1° au 15 Octobre. Il portera essentiellement sur les logements neufs achevés depuis le 4 Mars 1982. Un agent recenseur passera donc dans les foyers

concernés pendant cette période. Réservez lui un accueil favorable. Cette remise à jour permettra à la commune d'avoir une subvention d'état calculée sur sa population réelle (autour de 2 200 habitants) et non sur sa population du dernier recensement (1904 habitants).

Si, nouveau venu à MOUTHIERS, vous n'avez pas réalisé les formalités d'inscription, nous vous prions de venir à la Mairie nous communiquer vos noms, prénoms, dates de naissance, adresse, nombre d'enfants à charge. D'avance merci.

Bernard GERMON.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Septembre 84

### I- VOYAGE A PETITE ROSSELLE

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent bulletin, la commune se propose d'effectuer une visite chez nos amis Rosellois. Afin que chacun puisse prendre ses dispositions, le conseil opte dès à présent pour un voyage SNCF du vendredi 5 au lundi 8 Avril 1985. Les détails de ce déplacement, horaires des trains notamment, vous seront fournis ultérieurement.

### II- STAGE D'INSERTION

Devant l'indéniable succès rencontré par l'expérience qu'a menée MOUTHIERS en matière d'insertion de nos jeunes de 16 à 21 ans, les autorités départementales et régionales nous laissent envisager la possibilité d'organiser un 2ème stage pour les jeunes 18-21 ans. Une délibération de principe est prise par le Conseil Municipal, afin que le Maire et la Commis-

sion emploi puissent mettre en place les structures nécessaires à ce stage. D'autre part, la municipalité décide à l'unanimité que tous les stagiaires effectuant des travaux au profit de la Commune, (Maison pour tous, groupe scolaire, maternelle, secrétariat de mairie, etc) percevront une indemnité de 150F par semaine, prélevée sur le budget communal. Quoi de plus normal à notre époque!

### DIVERS

. Le loyer communal situé au-dessus de la mairie, étant libéré par M. et Mme DAVIET, est loué à Melle AUPETIT, aide-maternelle à MOUTHIERS.

. Dans le cadre de la loi, la municipalité fixe la taxe sur les débits de boissons implantés sur la commune à 300F/an.

. La compagnie EDF nous informe qu'elle va prochainement procéder à des travaux de renforcement (15000volts) sur les lignes haute tension au lieu-dit "la meule" en ce qui concerne MOUTHIERS.

## AVIS

====

Nous avons constaté que des personnes de la Commune continuent à déposer leurs ordures dans les dépôts sauvages. Cette situation est intolérable, alors que tout a été mis en oeuvre à MOUTHIERES pour ce service.

1° Ordures ménagères. Il suffit de s'astreindre à les sortir les jours de passage.

2° Matériaux divers. Une benne est à votre disposition dans la cour, derrière la mairie.

3° Monstres ménagers. Une benne est installée 2 fois par an pendant 2 jours sur le champ de foire.

Une surveillance, en particulier des dépôts du brisset et du grand guérin sera effectuée aux risques et périls des contrevenants.

- Pourquoi le jury passe-t-il début juillet et pas en septembre ? Réponse : quelle question poseraient alors les gens partis un mois pendant un été chaud et sec ? D'autre part, le jury départemental passe début juillet. Afin de lui indiquer la meilleure composition de chaque catégorie qu'il doit juger, il est nécessaire que le jury communal soit passé quelques jours avant.

- Conclusion : ces questions de concours et de jury ne sont qu'accessoires. L'essentiel n'est-il pas la satisfaction qu'éprouve chacun à cultiver et soigner des fleurs, à les admirer et en même temps à en faire profiter le plus grand nombre ? C'est une manière d'améliorer la qualité de la vie de tous, de façon négligeable.

James LATHIERE.

## A PROPOS DU FLEURISSEMENT

=====

Il semble utile d'apporter quelques précisions à propos du concours communal de fleurissement :

- Le jury prend en compte le fleurissement des maisons et des jardins, tel qu'il apparaît de la rue, c'est à dire ce qui peut profiter à tous. Il ne s'agit pas en effet de noter une composition florale dans l'absolu, telle qu'elle est, mais bien telle qu'elle apparaît tout naturellement au passant sans qu'il ait besoin, par exemple, de la chercher à travers une haie. C'est dire qu'une plate-bande derrière un mur n'est pas prise en compte. Par contre des jardinières sur ce mur ou une bordure de fleurs à son pied, côté rue ou route, sont du meilleur effet et s'intègrent à l'ensemble du fleurissement du bourg ou du village.

## SPORTING CLUB

=====

(S.C.M.)

En fin de saison le SCM a réuni les présidents des différentes sections pour une prise de contact afin d'éclaircir les problèmes de chacun et pour permettre une meilleure entente entre toutes les personnes souhaitant exercer ou développer une activité sportive à MOUTHIERES. Etaient présents :

M. GERMON, Mme TRIGEAUD (gym. scolaire), M. LAMAZIERES (football), M. VAN DEN BUSSCHE et M. GLAPPIER (tennis), Melle AUPETIT (gym. volontaire), MME QUIRAS (danse), M. BLANCHET, Melle CLEMENT (animatrice). Ainsi que MM. PLOQUIN, METAYER et DESVAGES, membres SCM.

Pour mieux situer l'importance de chaque section, le bureau a procédé à une revue d'effectifs.

Football : 80 licenciés

Tennis : 125 licenciés

Danse : 80 licenciés

Athlétisme : 20 licenciés

Gymnastique : 45 licenciés

Ping-pong : en cours d'organisation.

M. le maire donne le montant global de la subvention : 12 000 Francs à répartir entre chaque section sur des bases restant à définir après les bilans.

Il a été également voté une somme de 30 000 F. pour l'achat de 2 tables de ping-pong.

M. GARIN, en tant que Président du Tennis Club, assure qu'il ne demandera pas de subvention pour les deux années à venir.

M. GERMON fait part au SCM qu'une convention est établie entre la commune et la section tennis qui sera responsable de l'utilisation des courts.

Souhaits des différentes sections :

ATHLETISME

Souhaiterait davantage de licenciés.

FOOTBALL

Aimerait une plus grande participation des parents ou accompagnateurs pour étoffer l'école de foot. Pour tous renseignements téléph. M. DESVAGES 95.81.70 ou M. LAMAZIERES 97.95.17. Remerciements à M. le Maire et au Conseil Municipal pour l'accord de l'éclairage d'une partie du stade dès la rentrée prochaine.

GYMNASTIQUE

Fonctionne bien mais a des problèmes de locaux.

DANSE

S'est fixée le but de donner sur place des cours de qualité en classique moderne et jazz. Elle souhaiterait diminuer la participation financière de ses licenciés, afin d'être plus accessible. A des problèmes de locaux. M. le Maire répond aux problèmes de locaux qu'il espère pouvoir fournir une salle dans la future maison pour tous. Celle-ci pourrait être utilisée par le tennis de table, la gym volontaire et la danse.

TENNIS

L'école de tennis fonctionne le mercredi pour 150 enfants avec une animatrice et 2 futurs éducateurs.

## SECTION SCOLAIRE

M. GARIN propose à l'école l'utilisation des courts de tennis. Mme TRIGEAUD doit le proposer à l'équipe des enseignants afin de voir les éventuels problèmes

Melle CLEMENT, animatrice cantonale, propose une demande de création d'un atelier musical. La section danse se charge du dossier à faire auprès de l'ADDM.

A l'issue de cette réunion, M. GARIN propose une journée qui rassemblerait toutes les sections au cours d'une manifestation sportive, celle-ci se terminerait par un repas amical. Le projet est retenu par l'Assemblée des participants. La date reste à fixer.

le bureau du S.C.M.

## COMITE DES FETES

=====

LES 13 et 14 OCTOBRE aura lieu la FRAIRIE DES VENDANGES avec, au programme: SAMEDI 13: 21H ouverture de la fête

DIMANCHE 14: 14H concours de pétanque ouvert à tous. 15H 2° course de bi-cross réservée aux enfants de 6 à 16 ans avec de nombreux lots à tous les participants. Pendant la fête : Manège enfantin, scooters, confiserie, tir, loterie seront au rendez-vous.

## CLUB DU 3° AGE

=====

SORTIES

Le Club a fait le 13 Septembre dernier, une sortie d'un style différant un peu de ses sorties habituelles. Il s'agissait cette fois d'une rencontre/déjeuner avec le club du 3° âge de ROCHEFORT. Les liens d'amitié noués à l'occasion de la venue à MOUTHIERES de la chorale du Club de ROCHEFORT, se sont trouvés renforcés. On envisage une nouvelle rencontre à MOUTHIERES.

Le 2° temps fort fut la visite du musée naval présentée et commentée par le

... pour l'instant. Il  
 met sa grande éru-  
 dition, sa connaissance  
 profonde des choses de la  
 Mer, à la portée de tout  
 le groupe qui resta véri-  
 tablement sous le charme,  
 vivant en imagination la  
 grande aventure de la mer  
 pendant plus d'1Heure ½.  
**TRAVAUX AVEC LES ELEVES**  
 du groupe scolaire : ils  
 vont reprendre le 15 Octo-  
 bre prochain.

### CHORALE

=====

Elle fait de grands pro-  
 grès grâce à l'infinie pa-  
 tience de Mme BLANLOEUF  
 qui arrive à communiquer  
 à tout le monde un peu de  
 sa ferveur pour la musique.  
 Tout le monde, entre 12  
 et 80 ans est convié à ve-  
 nir aux répétitions le lun-  
 di soir à 20H30 au groupe  
 scolaire. Tous les volon-  
 taires seront accueillis  
 dans la joie, la plus  
 grande simplicité et la  
 plus chaleureuse camarade-  
 rie. Que l'on chante bien  
 ou moins bien, il suffit  
 d'aimer, d'apporter sa  
 bonne volonté et son goût  
 pour le chant.

### CADRE DE VIE

=====

Compte-rendu

de la réunion du 20 Sept.

Ordre du jour : utilisation  
 de la grande salle de la  
 maison pour tous.

Etaient présents les re-  
 présentants des Associa-  
 tions suivantes : Ping-  
 Pong, Danse, Gymnastique,  
 Chorale.

Date probable de mise en  
 service du local : Lundi  
 8 Octobre 84.

Utilisation :

- lundi de 20H30 à 23H

CHORALE

- mardi à partir de 20H30  
 PING-PONG

- mercredi de 10H à 11H  
 et de 14H à 19H45 DANSE

- jeudi à partir de 20H30  
 PING-PONG.

Des créneaux restent dis-  
 ponibles. Si d'autres  
 associations sont interes-  
 sées, se faire connaître.

### UNE RADIO LIBRE A MOUTHIERS

=====

Compte-rendu de sa premiè-  
 re réunion.

Le 25 Septembre, un grou-  
 pe de 14 de nos conci-  
 toyens, s'est réuni à la  
 mairie de MOUTHIERS sur  
 l'invitation de M. Gérard  
 SOULAT, demeurant au ro-  
 sier, en présence et  
 avec l'appui de M. Bernard  
 GERMON, Maire.

Le but de cette réunion :  
 fonder à MOUTHIERS, une  
 radio libre locale, es-  
 sentiellement associative.  
 Projet ambitieux mais  
 réalisable, à l'étude  
 duquel Monsieur SOULAT  
 a consacré 2 ans, et  
 présente aujourd'hui  
 un dossier technique,  
 financier et administra-  
 tif très complet.  
 Répondant aux diverses  
 questions posées, M. le  
 maire présente les rai-  
 sons qui, de son côté,  
 l'ont conduit à soutenir  
 les travaux de M. SOULAT :

- permettre aux associa-  
 tions de se connaître, de  
 se faire connaître et de  
 s'exprimer.

- Apporter à toute la po-  
 pulation de MOUTHIERS,  
 cette information vivante  
 et directe, bien néces-  
 saire à l'existence d'une  
 véritable communauté.

- si l'on en juge par  
 l'intérêt que tous les  
 habitants de MOUTHIERS  
 témoignent au bulletin  
 communal, on peut penser  
 qu'une information "par-  
 lée" le complétant, cor-  
 respond à un véritable  
 besoin.

Pour réaliser cette radio  
 locale libre, une certai-  
 ne procédure doit être  
 suivie :

- fonder une association  
 type loi 1901 et pour  
 cela

• désigner un bureau  
 • déposer à la Pré-  
 fecture la liste des  
 membres de ce bureau  
 ainsi que les statuts de  
 l'Association

en assurer la dif-  
 fusion au Journal Officiel

- présenter une demande  
 d'agrément à la Haute

Autorité de l'Audio-Visuel  
 - présenter une demande  
 de subvention d'état. (Le  
 montant de cette subven-  
 tion doit couvrir les  
 frais de matériel).

Le siège social et le  
 studio seront à la Maison  
 Pour tous.

Ont accepté d'être mem-  
 bres de ce premier bureau  
 M. Bernard GERMON, Prési-  
 dent d'honneur.

M. Gérard SOULAT, Président  
 MM. Roger BREGEAS et  
 Jean-Louis LAVAUD, vice-  
 présidents.

Mme Raymonde VALLAT,  
 Trésorière.

M. Bernard BONNET, tréso-  
 rier-adjoint.

Melle Gilette PERIN,  
 secrétaire.

M. Alain PORTE, secrétaire  
 adjoint.

M. Gilles PLOQUIN, anima-  
 teur.

M. Pierre RÜUX, animateur  
 adjoint.

M. Pierre PRUD'HOMME, re-  
 lations extérieures.

MM. Pierre MOULIGNIER et  
 Dominique LINERS, techni-  
 ciens.

On peut espérer démarrer  
 au printemps prochain.

Notre radio locale libre  
 s'appellera "RADIO BOEME".

### STAGE D'INSERTION

=====

Pour la deuxième  
 année consécutive, la  
 commune se propose d'or-  
 ganiser un stage d'inser-  
 tion sociale et profession-  
 nelle pour les jeunes sans  
 emploi et sans diplôme de  
 qualification. La Mairie  
 a convoqué tous les jeunes  
 de MOUTHIERS susceptibles  
 d'y participer. Cependant,  
 certains noms ont pu être  
 oubliés. Si vous pensez  
 être dans ce cas, venez  
 vous inscrire à la mairie  
 de MOUTHIERS.

### GARDERIE

Nous rappelons aux familles  
 dont les enfants fréquen-  
 tent les écoles maternelle  
 et primaire, qu'une garde-  
 rie périscolaire fonction-  
 ne tous les jours scolaris-  
 sés de 7H à 9H et de 16H15  
 à 19H, et qu'un centre de  
 loisirs est ouvert tous  
 les mercredis pendant les  
 périodes scolaires de 7H  
 à 19H, à l'école primaire  
 de MOUTHIERS. Les tarifs  
 sont les suivants :

Garderie :

116F/mois et par enfant  
 fréquentant matin et soir  
 la garderie.

92F/mois et par enfant  
 fréquentant matin et soir  
 la garderie pour les fa-  
 milles de 2 enfants et plus  
 59F/mois et par enfant  
 fréquentant la garderie le  
 matin OU le soir.

46F/mois et par enfant  
 fréquentant la garderie le  
 matin OU le soir pour les  
 familles de 2 enfants et  
 plus.

11,60F par enfant ne fré-  
 quantant qu'occasionnelle-  
 ment la garderie le matin  
 et le soir.

5,80F par enfant ne fré-  
 quantant qu'occasionnelle-  
 ment la garderie le matin  
 OU le soir.

Centre de loisirs :

29F/enfant par mercredi,  
 plus 1 ticket de cantine  
 pour le repas de midi.

23F/enfant par mercredi  
 plus 1 ticket de cantine  
 pour le repas de midi pour  
 les familles de 2 enfants  
 et plus.

14,50F/enfant par ½ jour-  
 née du mercredi.

12F/enfant par ½ journée  
 du mercredi pour les fami-  
 lles de 2 enfants et plus.

Si vous êtes intéressés  
 par ces services, vous  
 pouvez vous adresser à la  
 mairie ou aux 2 gardiennes  
 Mmes MARTIAL et BREGEAS.

... versait aux  
... subvention qui  
... manque à gagner dû à

... disparition de l'exonéra-  
... constructions datant de  
... les subventions dimi-  
... nt. Les communes ne  
... as un centime de plus.  
... est pour l'Etat.

... er le «chapeau» à des  
... celui de Soyaux relève-  
... injustice la plus fla-  
... moment où précisément  
... icipal de cette com-  
... sa contraire ses  
... ) et réussit apr-  
... de rigueur budg-  
... ngouleme le tit-  
... commune la plu-  
... nt (pour la tax

... on générale  
... été raisonn-  
... chit-parade  
... l'année 19  
... montre  
... univ-  
... une a-  
... ition  
... urs le  
... inle

... En ce qui concerne l'aug-  
... mentation de 14,8%, elle  
... correspond aux 12% d'aug-  
... mentation de la base d'im-  
... rénovation augmentée de la  
... En effet, les logements  
... neufs (et il y en a de  
... nombreux), ont une valeur  
... locale donc une taxe  
... d'habitation supérieure,  
... toutes choses étant égales  
... par ailleurs aux logements  
... anciens.  
... Lorsque la proportion de  
... logements neufs augmente,  
... l'impôt moyen augmente  
... automatiquement.

d'im-  
... conse-  
... effort  
... 12%  
... tion)  
... Yri-  
... d'

**LU DANS LA  
CHARENTE LIBRE  
du 3 Octobre 84  
=====**

La Charente Libre publie  
l'impôt moyen concernant  
la taxe d'habitation pour  
certaines communes. Vous  
trouverez la place de  
MOUTHIERs pratiquement  
en bas du tableau.  
En ce qui concerne la  
richesse de la commune,  
sachez que la taxe profes-  
sionnelle/habitant pour  
MOUTHIERs est de 177 F,  
soit une somme de 337 F.  
Conclusion : d'après les  
critères d'appréciation  
de C.L., MOUTHIERs est  
non seulement peu imposée  
mais est pauvre !

MOUTHIERs

... Puy-  
... ac, Confo-  
... ac, Nersac,  
... Magnac.

... duables seront  
... vera à la rubri-  
... celle des mai-  
... s taux d'imposi-  
... qu'un élément,  
... est vrai un effort de  
... possait puisque Soyaux  
... à cette année, la commune  
... chère du département.

Jean-Louis NEE.

... à titre d'exemple, le tableau des haus-  
... l'impôt foncier pour quelques communes  
... arente :  
... goulême..... + 18,3 % (par rapport à 1983)  
... uffec ..... + 13,6 %  
... Cognac ..... + 12 %  
... Confolens ..... + 12 %  
... Soyaux ..... + 9 %

	84	83	83/84
Angoulême	1258	912	+ 38%
Soyaux	1056	959	+ 10,1%
St Yrieix	1091	809	+ 33,3%
Ruelle	493	785	+ 15,1%
Fléac	443	737	+ 16,3%
Magnac	435	732	+ 14,8%
Puyeffort	425	716	+ 13,6%
L'Isle-d'Évagnac	421	712	+ 13,7%
Saint-Prédeux	408	711	+ 13,6%
Confolens	373	484	+ 12,3%
Nersac	319	428	+ 14,4%
Lhiers	425	591	+ 17,5%
Surtenac	449	597	+ 14,7%
Trois-Peille	449	547	+ 15,4%
La Roche-Foucauld	421	553	+ 12,8%
La Couronne	558	482	-15,2%
Cognac	439	439	+ 12,3%
St-Michel	474	411	+ 13,7%
Berchères	473	418	+ 13,1%

**VIENNE**

	IMPOT MOYEN 84	IMPOT MOYEN 83	AUGMENTA 83/84
1. Poitiers	1164	1010	15,2%
2. Civray	775	683	11,8%

Rappelons-le encore une fois. Chaque année, notre tableau n'a d'autre but que de comparer l'effort demandé par les communes habitants. Les chiffres que nous publions ne correspondent donc absolument pas à l'impôt que vous payez. Il s'agit d'at d'une moyenne et ensuite, de la seule part communale. Pour connaître la taxe d'habitation totale, il faudrait ajouter aux chiffres de notre tableau la part départementale (290 F en moyenne), la régionale (32,50 F en moyenne), et les frais de confection du (4% des cotisations).

**LA RICHESSE DES COMMUNES**

Pour juger une commune, il faut tenir compte également de sa «richesse». A cet égard, certaines communes sont privilégiées parce que les nombreuses entreprises qui sont implantées sur leur territoire leur rapportent des sommes très importantes en taxe professionnelle.

Voici, à titre d'exemple, le montant de la taxe professionnelle rapportée au nombre d'habitants, prélevée dans quelques communes :

- COGNAC : 2.374 F par habitant (soit environ 60 millions au total).
- ANGOULEME : 2.326 F (soit 118 millions).
- RUELLE : 1.229 F (soit 3,9 millions).
- SOYaux : 932 F (soit 10,3 millions).
- FLÉAC : 366 F (soit 954.000 F).
- POITIERS : 322 F (68 millions au total)
- MOUTHIERs : 177 F / 33.7153 F

**INFORMATIONS**

Un nouvel artisan est installé sur notre commune, Monsieur EPAUD "les justices". Il répare et entretient les véhicules 2 roues et le matériel de motoculture.

Les déchets de bois (branches, résidus de scierie, sont nombreux). Monsieur AUPETIT "chez les rois", s'est muni d'un broyeur déchiqueteur forestier. Ce système permettra, grâce à des brûleurs spéciaux, d'alimenter automatiquement les chaudières, en copeaux ou plaquettes

à des prix défiant toute concurrence.

**RECLAMATIONS**

Des réclamations nous parviennent au sujet de la distribution de notre bulletin. Cette distribution est confiée à votre comité de village. Des

oublis ou des erreurs peuvent toujours être commis. Veuillez nous en excuser. Sachez cependant que nous tirons ce bulletin en nombre suffisant et que nous avons toujours des exemplaires en supplément à la mairie; il suffit de nous en demander.